

Commission ad hoc du conseil d'agglomération sur le budget

Étude des prévisions budgétaires 2010 et du programme triennal d'immobilisations 2010-2012 Volet agglomération

À l'issue de l'étude publique sur le budget 2010 et le PTI 2010-2012, la Commission ad hoc du conseil d'agglomération recommande :

Prévisions budgétaires 2010

R-1

D'adopter les prévisions budgétaires du budget général de fonctionnement pour l'agglomération de Montréal, pour chacun des services municipaux ayant des compétences d'agglomération pour l'année 2010, soit le Service des affaires corporatives, le Service des finances, le Service des infrastructures, transport et environnement, le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, le Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle, le Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal, le Service des affaires juridiques ainsi que des sociétés paramunicipales de compétence d'agglomération pour l'année 2010, soit l'Office municipal d'habitation de Montréal, la Corporation d'Habitations Jeanne-Mance, la Société du parc Jean-Drapeau, le Musée de Pointe-à-Callière et le Conseil des arts de Montréal, telles que représentées au cahier budgétaire;

M. EDGAR ROULEAU ET M. PETER TRENT EXPRIMENT LEUR DISSIDENCE.

Programme triennal d'immobilisations 2010-2012

R-2

D'adopter les prévisions budgétaires du *Programme triennal d'immobilisations 2010-2012* pour l'agglomération de Montréal et pour chacun des services municipaux ayant des compétences d'agglomération, soit le Service des affaires corporatives, le Service des finances, le Service des infrastructures, transport et environnement, le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine et le Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle ;

M. EDGAR ROULEAU ET M. PETER TRENT EXPRIMENT LEUR DISSIDENCE.

R-3

Que l'Administration distingue, dans le cadre de ses présentations budgétaires futures, les employés cols blancs des employés professionnels ;

R-4

Que l'Administration évalue la possibilité d'éviter la mise en application de la contrainte budgétaire à la Commission de la fonction publique (CFP) ;

R-5

Que l'Administration considère l'inscription des dépenses récurrentes liées à l'opération des trois services de navettes fluviales au budget du Plan de transport de Montréal;

Commission ad hoc du conseil d'agglomération sur le budget

Étude des prévisions budgétaires 2010 et du programme triennal d'immobilisations 2010-2012 Volet agglomération

R-6

Que les nouveaux critères élaborés dans le cadre de la prochaine révision du programme de conservation et de mise en valeur des milieux naturels fassent l'objet d'une présentation devant la Commission permanente du conseil d'agglomération sur les grands équipements et les activités d'intérêt d'agglomération;

CONSIDÉRANT l'importance d'entamer rapidement les projets à être financés;

R-7

Que l'Administration mette en place un processus efficace afin de finaliser l'exercice visant à prioriser les projets dans le cadre du PTI 2010, et ce à brève échéance;

R-8

Qu'une présentation détaillée soit faite, au cours de l'année 2010, aux membres de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur les finances et l'administration sur le sujet de l'environnement des régimes de retraite à la Ville de Montréal;

R-9

Que les critères régissant le Programme Réussir@Montréal – Industries (PR@M–Industries) pour l'année 2010 fassent l'objet d'une adoption par le conseil d'agglomération, après avoir été soumis à une étude par la Commission permanente du conseil d'agglomération sur les finances et l'administration;

R-10

Que l'Administration mandate le Service des affaires juridiques pour effectuer un bilan des services offerts par la Cour municipale sur le territoire de l'agglomération de Montréal depuis 2002, et ce en vue d'une présentation devant les membres de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur les finances et l'administration. Ce bilan devrait inclure des résultats relatifs à la satisfaction de la clientèle de l'agglomération, à l'achalandage ainsi qu'aux coûts d'opération, en plus de faire état des critères visant à localiser les points de service sur le territoire de l'agglomération;

R-11

Que l'Administration déploie les meilleurs efforts pour assurer la protection de l'actif immobilier de l'agglomération de Montréal;

R-12

Que l'Administration intensifie ses efforts en vue de poursuivre l'amélioration de l'ensemble de ses infrastructures souterraines et de voirie et qu'elle procède à la mise en œuvre de son programme de réfection routière à brève échéance;

R-13

Que l'Administration instaure une présentation budgétaire de type pluriannuelle, sur cinq, voire dix ans, et ce dès l'an prochain, afin d'illustrer la tendance historique depuis 2006. À cet effet, il est également recommandé de présenter les budgets sur quatre colonnes en effectuant les recoupements nécessaires à la comparaison des différentes années entre elles, et ce en incluant une première colonne relative au budget à l'étude; une seconde colonne relative au budget de l'année précédente; une troisième colonne relative à l'état de l'évolution budgétaire de l'année précédente et, finalement, en présentant, sur une quatrième colonne, le dernier état réel disponible.

Les recommandations ont été adoptées en assemblée publique le 22 janvier 2010.